



ONTARIO UNIVERSITIES
COUNCIL on QUALITY ASSURANCE

**SUMMARY OF THE PRINCIPAL FINDINGS
OF THE QUALITY ASSURANCE AUDIT OF
THE UNIVERSITY OF OTTAWA**

OCTOBER 2013

Summary of the Principal Findings of the Quality Assurance Audit of the University of Ottawa

OCTOBER 2013

The University of Ottawa's Institutional Quality Assurance Process (IQAP) was ratified by the Ontario Universities Quality Assurance Council (Quality Council) and adopted by the University of Ottawa in June 2011. The University of Ottawa is one of the first two Ontario universities to undergo a quality assurance audit under the new Quality Assurance Framework (QAF), which allows for the audit of all publicly assisted universities in Ontario over an eight-year cycle. The purpose of the audit is to determine whether the University has complied with the terms of its IQAP.

A team of three auditors was assigned to conduct the University of Ottawa audit. They selected for audit nine programs that had been reviewed, modified or approved under the University's IQAP. The auditors reviewed all the relevant documentation provided by the University of Ottawa. Their desk audit was followed up by a three-day site visit in March 2013, during which time the auditors met with faculty, staff and students involved in each program and with senior academic leaders of the University. The Executive Director and staff of the Quality Council provided support throughout the process.

The programs selected for audit were: two undergraduate cyclical program reviews (Honours BA with Specialization in Ethics and Society, and BComm); two graduate cyclical program reviews (Biochemistry and Education); one new graduate program approval (MA in Bilingualism Studies); major modifications to two undergraduate programs (Honours BA with Major in Human Relations and Spirituality, and Common Law JD); major modifications to one graduate program (PhD in Nursing); and the expedited approval of one new graduate program (Collaborative MA and MSc in Environmental Sustainability). In many cases, the review processes were still in progress at the time of the site visit.

The auditors were very grateful for the helpfulness, courtesy, and professionalism extended to them by the members of the University of Ottawa community who prepared for and assisted in the audit. The auditors were also very impressed by their commitment to the quality assurance process and to the importance of following – and of being seen to be following – the procedures in the University's IQAP. The recommendations and suggestions in the audit report are intended to further support this commitment. A recommendation identifies an instance in which an institution has failed to comply with its IQAP, and must be implemented; a suggestion provides advice on how to achieve best practices in quality assurance. The list of specific recommendations and suggestions follows on page 3.

Overall, the auditors found a generally high level of compliance with the procedures as specified in the University of Ottawa's IQAP. They made four recommendations. Recommendations 2 and 4 involve cases in which practices at the University of Ottawa conform to its IQAP, but where the IQAP is not consistent with the Quality Assurance Framework. Recommendation 1 concerns a case in which the quality assurance practice does not align with the University's IQAP, and Recommendation 3 was prompted by the auditors' observation that not every graduate and undergraduate program is scheduled for cyclical review at least once every eight years.

When developing its IQAP, the University of Ottawa elected to develop different quality assurance procedures for its undergraduate and graduate programs. In the latter case, the procedures rely heavily on the old Ontario Council of Graduate Studies (OCGS) review system. The early experience of those responsible for implementing the University's IQAP has been that it is unwieldy and that the highly detailed templates and many layers of review and approval not only require unsustainably large time commitments on the part of faculty members and administrators, but also appear to contribute to significant delays in the completion of program reviews and the approval of even modest proposals for course and/or program changes.

The auditors were asked by those responsible for quality assurance processes at the University of Ottawa to make suggestions concerning how to streamline its IQAP. They thus made several suggestions to assist the University when it reviews its IQAP and the roles of the various committees charged with quality assurance responsibilities (especially for graduate programs). The majority of the other suggestions made by the auditors have to do with the following: assisting faculty members in developing and articulating learning outcomes for courses and programs, and using learning outcomes and degree level expectations as tools for measuring student success; ensuring that relevant data are provided in a timely fashion to academic units; ensuring that the relevant committee(s) provide explicit approval at a prescribed stage of the process; clarifying the approval steps for programs delivered by Saint Paul University; and considering the advantages of having a centralized Office of Quality Assurance at the University.

The auditors are of the view that, while the University's compliance with its IQAP is generally very good, the time commitments on the part of faculty and administrators required by the procedures specified in the IQAP are exceedingly onerous and unlikely to be sustainable. The auditors believe that with a simplified, streamlined and more internally symmetrical IQAP, a review of its committee structure, and perhaps the introduction of a single office responsible for overseeing the University's quality assurance processes, the University of Ottawa would be better placed to sustain an efficient and credible quality assurance process for all of its programs.

RECOMMENDATIONS AND SUGGESTIONS

RECOMMENDATION 1: The University of Ottawa should align its IQAP (section 3.2.1.2.3) and its practice regarding the development of the Proposal Brief for new For-Credit Graduate Diplomas and new Collaborative Programs.

RECOMMENDATION 2: The University of Ottawa should ensure that its general bachelor's programs are included in the schedule of programs to be reviewed, and that these programs are reviewed using a version of the protocol outlined in 6.1 of its IQAP.

RECOMMENDATION 3: The University of Ottawa should review its schedules of undergraduate and graduate cyclical program reviews to ensure that all undergraduate and graduate programs at the University are reviewed at least every eight years.

RECOMMENDATION 4: The University of Ottawa should amend its IQAP to provide the relevant Dean(s) or delegates with the opportunity to respond to the external reviewers' report on a proposed new graduate program.

SUGGESTION 1: The University of Ottawa should investigate how long it is taking to complete the cyclical reviews of its undergraduate and graduate programs, identify reasons for delays, and implement measures to reduce delays.

SUGGESTION 2: The University of Ottawa should consider requiring that the self-evaluation reports for cyclical program reviews be formally approved by the relevant academic unit(s) before the reports are forwarded to the appropriate university committee for review.

SUGGESTION 3: The University of Ottawa, with a view to simplifying and standardizing their procedures, should review the reasons for the discrepancy in the number of lists of possible external reviewers to be sent to the Senate Committee on the Evaluation of Undergraduate Programs and the Council on Undergraduate Studies respectively. It should also review the role of the Dean of the Faculty in proposing external reviewers for undergraduate program cyclical reviews and for new undergraduate programs.

SUGGESTION 4: The University of Ottawa should consider ways of streamlining the templates used in the cyclical reviews of its undergraduate and graduate programs to make them less onerous for faculty to complete and/or pre-populating the templates with the relevant data.

SUGGESTION 5: The University of Ottawa should consider permitting the use of alternative sources of data and evidence in the case of programs with low student numbers.

SUGGESTION 6: The University of Ottawa should consider ways in which to further assist its faculty members to develop and articulate learning outcomes for courses and programs.

SUGGESTION 7: The University of Ottawa should consider ways in which to further assist its faculty members to use learning outcomes and degree level expectations as tools for measuring student success.

SUGGESTION 8: When revisiting its IQAP and the various associated templates, the University of Ottawa may wish to consider ways of better coordinating some of the work (and scheduling) involved in cyclical program reviews mandated by its IQAP and accreditation reviews that must also be undertaken periodically.

SUGGESTION 9: The University of Ottawa might consider amending 6.2.1.3 a) of its IQAP to require that the Graduate Program Evaluation Committee approve final versions of the self-evaluation reports before they are forwarded to the external reviewers.

SUGGESTION 10: In reviewing the roles of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies and its committees in the quality assurance processes and the devolution of some responsibilities to Faculties, the University of Ottawa should make sure that the delegation of responsibilities to Faculties avoids replication of processes and procedures.

SUGGESTION 11: The University of Ottawa should take steps to ensure the collection of reliable program-level data concerning student employment after graduation.

SUGGESTION 12: The University of Ottawa should rethink whether, in the cases of graduate program cyclical reviews and new graduate programs, the role of mentor should be combined with that of internal reviewer.

SUGGESTION 13: The University of Ottawa should reconsider the role of the internal reviewer. Perhaps there should be a single report, co-authored by the external and internal reviewers, or if the requirement of the internal reviewer's report is retained, the report could be much briefer and more focused.

SUGGESTION 14: The University of Ottawa may wish to review the procedures in place to collect and deliver relevant data to the academic units for use in program reviews.

SUGGESTION 15: The steps for approval of proposals for minor modifications, major modifications, and new programs at Saint Paul University as well as the steps for its cyclical reviews of programs should be made explicit in the University of Ottawa's IQAP.

SUGGESTION 16: Saint Paul University should develop a website on which it can post the results of the cyclical reviews of its undergraduate and graduate programs and the approval of new undergraduate and graduate programs.

SUGGESTION 17: The University of Ottawa should review its criteria for determining a major modification.

SUGGESTION 18: The University of Ottawa should review the approval processes for both minor and major modifications to make certain that each step provides added value in the University's attempts to ensure and enhance the quality of its programs and the student learning experience. In particular, the University of Ottawa should consider whether minor modifications could be approved at the Faculty level.

SUGGESTION 19: The University of Ottawa should consider requiring that completed Letters of Intent for new Collaborative Programs and for For-Credit Graduate Diplomas be formally approved by the relevant academic units.

SUGGESTION 20: The University of Ottawa should consider requiring that proposal briefs for new Collaborative Programs and for For-Credit Graduate Diplomas be approved by the Graduate Program Committee or the Faculty Council of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies.

SUGGESTION 21: The University of Ottawa should make clear at 2.1.1.3 of its IQAP that the Council on Undergraduate Studies is required to approve proposals for new undergraduate programs before these proposals are forwarded to the external reviewers.

SUGGESTION 22: The University of Ottawa should modify and streamline the templates for self-evaluation reports, proposals for new programs, and curricular modifications to reduce redundancies and to reflect the requirements of the Quality Assurance Framework. It should also consider whether having some of the data pre-populated, perhaps by the Office of the Dean of the relevant Faculty, might assist in the timely completion of the templates. There should be links to each of the templates in a revised IQAP.

SUGGESTION 23: The University of Ottawa should consider the advantages of, where possible, conducting cyclical reviews of undergraduate and graduate programs simultaneously.

SUGGESTION 24: The University of Ottawa should rethink the roles of the Graduate Program Evaluation Committee, the Graduate Program Committee, and the Faculty Council of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies in the quality assurance processes for graduate programs.

SUGGESTION 25: In reviewing its IQAP, the University of Ottawa should aim for as much symmetry in language and processes as possible across the various protocols, both undergraduate and graduate.

SUGGESTION 26: The University of Ottawa should consider the merits of having a central Office of Quality Assurance that has overall responsibility for quality assurance at the University, and that maintains a quality assurance website and a database documenting each review, each proposal for a new program, and each proposed modification to curricula.



ONTARIO UNIVERSITIES
COUNCIL on QUALITY ASSURANCE

**RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONSTATATIONS
DU RAPPORT D'AUDIT DE L'ASSURANCE
DE LA QUALITÉ DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

OCTOBRE 2013

Résumé des principales constatations du rapport d'audit de l'assurance de la qualité de l'Université d'Ottawa

OCTOBRE 2013

Le Protocole institutionnel d'assurance de la qualité (PIAQ) de l'Université d'Ottawa a été ratifié par le Conseil d'assurance de la qualité des universités de l'Ontario (CAQUO) (Conseil de la qualité) et adopté par l'Université d'Ottawa en juin 2011. L'Université d'Ottawa est l'une des deux premières universités ontariennes à entreprendre une vérification de l'assurance de la qualité dans le contexte du nouveau Cadre d'assurance de la qualité (CAQ). Le CAQ permet l'audit de toutes les universités ontariennes qui sont publiquement assistées sur un cycle de huit ans. L'objectif de l'audit est de déterminer si l'Université a respecté les termes de son PIAQ.

Une équipe de trois auditeurs a été affectée à l'Université d'Ottawa pour cette vérification. Elles ont choisi d'auditer neuf programmes qui avaient été examinés, modifiés ou approuvés en vertu du PIAQ de l'Université. Les auditeurs ont examiné toute la documentation pertinente fournie par l'Université d'Ottawa, et cette vérification a été suivie d'une visite sur place de trois jours en mars 2013. Pendant leur visite, les auditeurs ont rencontré les professeurs, le personnel administratif, et les étudiants impliqués en chaque programme et les hauts dirigeants académiques de l'université. Le Directeur Exécutif et le personnel du Conseil de la qualité ont fourni leur soutien tout au long du processus.

Les programmes retenus pour vérification étaient les suivants: l'évaluation périodique de deux programmes de premier cycle (BA spécialisé approfondi en Éthique et Société, et BCom); l'évaluation périodique de deux programmes d'études supérieures (Biochimie et Éducation); l'approbation d'un nouveau programme d'études supérieures (MA en Études du Bilinguisme); les modifications majeures apportées à deux programmes de premier cycle (BA spécialisé avec majeure en relations humaines et spiritualité, et Common Law JD); les modifications majeures apportées à un programme d'études supérieures (Doctorat en Sciences Infirmières); et l'approbation accélérée d'un nouveau programme d'études supérieures (MA/MSc pluridisciplinaires en Durabilité de l'Environnement). Dans de nombreux cas, les processus d'évaluation étaient encore en cours au moment de la visite sur place.

Les auditeurs ont été très reconnaissants de l'obligeance, la courtoisie et le professionnalisme que les membres de la communauté de l'Université d'Ottawa qui ont préparé et aidé à la vérification leur ont montré. Les vérificateurs ont également été très impressionnés par leur engagement envers le processus d'assurance de la qualité

et envers l'importance de l'application - et de la visibilité de l'application - des procédures PIAQ de l'Université. Les recommandations et les suggestions contenues dans le rapport d'audit visent à soutenir davantage cet engagement. Une recommandation identifie une situation dans laquelle une institution a omis de se conformer à son PIAQ, et qui doit être mise en œuvre; une suggestion fournit des conseils sur la façon d'atteindre les meilleures pratiques en matière d'assurance de la qualité. La liste des recommandations et des suggestions spécifiques est en page 3.

Dans l'ensemble, les auditeurs ont constaté un niveau généralement élevé de conformité avec les procédures spécifiées dans le PIAQ de l'Université d'Ottawa. Elles ont fait quatre recommandations. Recommandations 2 et 4 concernent des cas dans lesquels les pratiques de l'Université d'Ottawa sont conformes à son PIAQ, mais où le PIAQ n'est pas compatible avec le Cadre d'assurance de la qualité. Recommandation 1 concerne un cas dans lequel la pratique de l'assurance de la qualité ne s'aligne pas avec le PIAQ de l'Université, et Recommandation 3 a été motivée par l'observation des auditeurs que tous les programmes d'études supérieures et de premier cycle ne sont pas programmés pour une évaluation périodique au moins une fois tous les huit ans.

Lors de l'élaboration de son PIAQ, l'Université d'Ottawa avait choisi de développer des procédures d'assurance de la qualité différentes pour ses programmes de premier cycle et ses cycles supérieurs. Dans le cas de ces derniers, les procédures s'appuient fortement sur l'ancien le Conseil des études supérieures de l'Ontario (COES).

L'expérience préliminaire des personnes responsables de la mise en œuvre du PIAQ de l'Université a révélé que le processus était pesant, et que les formulaires extrêmement détaillés et les nombreuses étapes d'examen et d'approbation exigent non seulement une allocation de temps conséquente de la part des membres du corps professoral et des administrateurs, mais aussi semblent contribuer à des délais importants dans la finalisation de l'évaluation des programmes et de l'approbation des propositions de changements de cours et/ou de programmes, aussi modestes qu'elles soient.

Les auditeurs ont été invités par les responsables des processus d'assurance de la qualité de l'Université d'Ottawa à faire des suggestions sur la façon de rationaliser son PIAQ. Ils ont ainsi fait plusieurs suggestions pour aider l'Université durant la revue de son PIAQ et des rôles des différents comités chargés de l'assurance de la qualité (en particulier pour les programmes d'études supérieures). La majorité des autres suggestions formulées par les auditeurs sont liées à: aider les membres du corps professoral dans le développement et l'articulation des résultats d'apprentissage pour les cours et les programmes, et dans l'utilisation des résultats d'apprentissage et des attentes à l'égard de la formation comme des outils permettant de mesurer la réussite des étudiants; veiller à ce que les données pertinentes soient fournies en temps opportun aux unités académiques; veiller à ce que le(s) comité(s) approprié(s) donne(nt) son/leur approbation explicite au stade adéquat du processus; clarifier les

étapes d'approbation des programmes offerts par l'Université Saint-Paul; et évaluer les avantages d'un bureau centralisé de l'assurance de la qualité à l'Université.

Les auditeurs sont d'avis que, bien que la conformité de l'Université avec son PIAQ soit généralement très bonne, les demandes en matière de temps investi par les professeurs et les administrateurs dans les procédures spécifiées dans le PIAQ sont extrêmement onéreuses et peu viables. Les auditeurs croient que, avec une procédure simplifiée, rationalisée, et plus symétrique du PIAQ, un examen de la structure de son comité, et peut-être la mise en place d'un bureau unique chargé de superviser les processus d'assurance de la qualité de l'Université, l'Université d'Ottawa serait mieux placée pour soutenir un processus d'assurance de la qualité efficace et crédible pour tous ses programmes.

RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

RECOMMANDATION 1 : L'Université d'Ottawa devrait harmoniser son PIAQ (section 3.2.1.2.3) et ses méthodes d'élaboration des mémoires pour les nouveaux diplômés d'études supérieures pour crédits et les nouveaux programmes pluridisciplinaires.

RECOMMANDATION 2 : L'Université d'Ottawa devrait s'assurer que ses programmes de baccalauréats généraux sont inclus dans le plan d'évaluation des programmes, et que cette évaluation est effectuée en utilisant un version du protocole indiquée à l'article 6.1 de son PIAQ.

RECOMMANDATION 3 : L'Université d'Ottawa devrait revoir ses plans d'évaluation périodique de ses programmes de premier cycle et d'études supérieures, afin d'assurer que tous ces programmes sont évalués au moins une fois tous les huit ans.

RECOMMANDATION 4 : L'Université d'Ottawa devrait modifier son PIAQ de manière à donner aux doyens ou aux délégués pertinents l'occasion de réagir au rapport d'évaluateurs externes dans le cas de proposition de nouveau programme d'études supérieures.

SUGGESTION 1 : L'Université d'Ottawa devrait étudier la durée des évaluations périodiques de ses programmes de premier cycle et d'études supérieures, identifier les motifs des retards, et mettre en oeuvre des mesures visant à réduire ces retards.

SUGGESTION 2 : L'Université d'Ottawa devrait envisager d'exiger que les rapports d'auto-évaluation pour les évaluations périodiques des programmes soient approuvés officiellement par la ou les unités scolaires pertinentes avant que ces rapports soient transmis au comité approprié de l'Université afin qu'il les révise.

SUGGESTION 3 : Pour simplifier et normaliser ses procédures, l'Université d'Ottawa devrait examiner les motifs des différences entre le nombre de listes d'évaluateurs externes potentiels qui doivent être envoyées respectivement au Comité du Sénat sur l'évaluation des programmes de premier cycle, et au Conseil des études du premier cycle. Elle devrait également revoir le rôle du doyen de la Faculté en ce qui concerne la proposition d'évaluateurs externes pour les évaluations périodiques des programmes de premier cycle et pour les nouveaux programmes de premier cycle.

SUGGESTION 4 : L'Université d'Ottawa devrait envisager des moyens de rationaliser les gabarits utilisés pour les évaluations périodiques de ses programmes de premier cycle et d'études supérieures afin qu'il soit moins onéreux pour les membres du corps professoral de les remplir, et (ou) de pré-remplir les gabarits avec les données pertinentes.

SUGGESTION 5 : Dans le cas des programmes ayant peu d'étudiants, l'Université d'Ottawa devrait envisager d'autoriser l'utilisation d'autres sources de données et de preuves.

SUGGESTION 6 : L'Université d'Ottawa devrait envisager des moyens d'aider davantage les membres des facultés à élaborer et articuler les résultats d'apprentissage des cours et des programmes.

SUGGESTION 7 : L'Université d'Ottawa devrait envisager des moyens d'aider davantage les membres des facultés à se servir des résultats d'apprentissage et des attentes à l'égard de la formation, comme outils de mesure de la réussite des étudiants.

SUGGESTION 8 : Lors de la révision de son PIAQ et des divers gabarits associés, l'Université d'Ottawa pourrait envisager des moyens de mieux coordonner certaines des tâches (et la planification) relatives aux évaluations périodiques des programmes prévues par son PIAQ et aux évaluations d'accréditation devant également être effectuées périodiquement.

SUGGESTION 9 : L'Université d'Ottawa pourrait envisager de modifier le paragraphe 6.2.1.3 a) de son PIAQ en exigeant que le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures approuve les versions finales des rapports d'auto-évaluation avant qu'ils soient transmis aux évaluateurs externes.

SUGGESTION 10 : Dans le cadre de la révision des rôles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et de ses comités dans les processus d'assurance de la qualité, et de la délégation de certaines responsabilités aux facultés, l'Université d'Ottawa devrait s'assurer que la délégation des responsabilités aux facultés évite la duplication des processus et des procédures.

SUGGESTION 11 : L'Université d'Ottawa devrait prendre les mesures visant à garantir la collecte de données fiables au niveau des programmes, relatives à l'emploi des étudiants après l'obtention de leur diplôme.

SUGGESTION 12 : Dans le cas des évaluations périodiques des programmes d'études supérieures et des nouveaux programmes d'études supérieures, l'Université d'Ottawa devrait se demander si le rôle de mentor devrait être combiné à celui d'évaluateur interne.

SUGGESTION 13 : L'Université d'Ottawa devrait examiner à nouveau le rôle de l'évaluateur interne. Peut-être ne devrait-il y avoir qu'un seul rapport, rédigé conjointement par les évaluateurs externes et internes, ou bien, si on conserve la nécessité d'avoir un rapport de l'évaluateur interne, celui-ci pourrait être beaucoup plus concis et spécifique.

SUGGESTION 14 : L'Université d'Ottawa devrait envisager de revoir les procédures en place pour recueillir et transmettre aux unités scolaires les données pertinentes servant aux évaluations des programmes.

SUGGESTION 15 : Le PIAQ de l'Université d'Ottawa devrait mentionner explicitement les étapes d'approbation des propositions de modifications mineures ou majeures, ainsi que des nouveaux programmes, de l'Université Saint-Paul, ainsi que les étapes pour l'évaluation périodique de ses programmes.

SUGGESTION 16 : L'Université Saint-Paul devrait mettre sur pied un site Web sur lequel elle pourrait afficher les résultats des évaluations périodiques de ses programmes de premier cycle et d'études supérieures, ainsi que l'approbation des nouveaux programmes de premier cycle et d'études supérieures.

SUGGESTION 17 : L'Université d'Ottawa devrait revoir ses critères de détermination des modifications majeures.

SUGGESTION 18 : L'Université d'Ottawa devrait revoir ses processus d'approbation des modifications mineures et majeures, afin de s'assurer que chaque étape ajoute de la valeur aux efforts de l'Université pour garantir et améliorer la qualité de ses programmes et de l'expérience d'apprentissage de ses étudiants. Notamment, l'Université d'Ottawa devrait envisager l'approbation éventuelle des modifications mineures au niveau des facultés.

SUGGESTION 19 : L'Université d'Ottawa devrait envisager d'exiger que les lettres d'intention pour les nouveaux programmes pluridisciplinaires et les diplômes d'études supérieures pour crédits soient approuvées officiellement par les unités scolaires pertinentes.

SUGGESTION 20 : L'Université d'Ottawa devrait envisager d'exiger que les mémoires pour les nouveaux programmes pluridisciplinaires et les diplômes d'études supérieures pour crédits soient approuvés par le Comité des programmes d'études supérieures ou par le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

SUGGESTION 21 : Au point 2.1.1.3 de son PIAQ, l'Université d'Ottawa devrait énoncer clairement que le Conseil des études de premier cycle doit approuver les propositions de nouveaux programmes de premier cycle avant que celles-ci soient transmises aux évaluateurs externes.

SUGGESTION 22 : L'Université d'Ottawa devrait modifier et rationaliser les gabarits pour les rapports d'auto-évaluation, les propositions de nouveaux programmes, et les modifications de curriculum, afin de réduire les redondances, et pour refléter les exigences du Quality Assurance Framework. Elle devrait aussi envisager le fait que si certaines des données étaient remplies à l'avance, par exemple par le bureau du doyen de la faculté en question, cela pourrait aider à remplir à temps les gabarits. Le PIAQ révisé devrait contenir des liens vers chacun de ces gabarits.

SUGGESTION 23 : L'Université d'Ottawa devrait considérer les avantages d'effectuer simultanément, quand c'est possible, les évaluations périodiques des programmes de premier cycle et d'études supérieures.

SUGGESTION 24 : L'Université d'Ottawa devrait repenser les rôles que jouent le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures, le Comité des programmes d'études supérieures, et le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cadre du processus d'assurance de la qualité des programmes d'études supérieures.

SUGGESTION 25 : Lors de la révision de son PIAQ, l'Université d'Ottawa devrait chercher à apporter le plus de symétrie possible entre les divers protocoles, que ce soit de premier cycle ou d'études supérieures, au niveau du langage et des procédures.

SUGGESTION 26 : L'Université d'Ottawa devrait envisager les avantages de disposer d'un Bureau central de l'assurance de la qualité, qui aurait la responsabilité globale de l'assurance de la qualité à l'Université, et qui tiendrait à jour un site Web et une base de données de l'assurance de la qualité, documentant toutes les évaluations, toutes les propositions de nouveaux programmes, et toutes les modifications proposées aux programmes.